L'ECHO d'APPEVILLE

Une nouvelle année s'ouvre à nous, nous aimerions tous qu'elle nous fasse oublier ses deux ainées mais ces premiers jours écoulés de janvier ne semblent pas être de bon augure. Devant cette pandémie qui ne veut pas finir avec les contraintes qui l'accompagnent, la lassitude ne peut que surgir chez chacun de nous. Mais cependant des signes montrent que cette pandémie peut être contrôlée, pourquoi pas en 2022? Le vaccin reste pour les médecins un levier essentiel pour lutter contre la Covid 19. Si l'inquiétude d'un petit nombre d'entre nous peut être entendue face à la vaccination, rien n'empêche de réfléchir à l'impact d'une contamination sur sa santé et la santé des autres.

Nous avons en 2021, malgré cette pandémie, réussi à retrouver un fonctionnement municipal proche de la normale.

Au niveau budgétaire : la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été mise en place, la perte de cette recette est compensée par l'attribution aux communes de la taxe départementale sur le foncier bâti. Cette compensation a engendré un supplément de recettes que la commune va conserver.

L'arrivée à échéance de notre dernier prêt, des recettes qui se maintiennent sans dérive de nos dépenses de fonctionnement a permis un accès sans risque budgétaire à l'emprunt pour financer le remplacement de notre tracteur et l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts.

Les travaux programmés sur l'église ont été réalisés, pour preuve les échafaudages présents pendant trois mois autour du clocher. Cette tranche de travaux et la suivante programmée pour 2022 est financée à 75% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le département, le reste à charge est couvert presque en totalité par les dons reçus à la Fondation du Patrimoine. Pour un peu plus 210 000€ TTC de travaux pour ces deux tranches la commune dépensera 5 000€.

Des aides au financement pour des investissements ciblés étaient proposées par les services de l'Etat ou le Parc Naturel des Marais, les dossiers présentés ont reçu un avis favorable. Il a ainsi été possible d'isoler la salle communale, de moderniser des équipements à la mairie et de réhabiliter pour la randonnée un chemin abandonné. Ces investissements sont réalisés pour l'équipement de la mairie et en cours pour la salle communale et le chemin.

Vous n'ignorez pas que 2022 est une année électorale essentielle pour l'avenir de notre pays et notre vie de tous les jours. Le droit que nous possédons de désigner en toute impartialité nos dirigeants et représentants, n'existe pas dans de nombreux pays. Malheureusement l'habitude a été prise par un bon nombre d'ignorer ce moment indispensable à une démocratie. Revendiquer nos droits et exprimer nos revendications sans craintes est une telle évidence pour nous en France que nous pourrions oublier qu'il peut en être autrement. Voter c'est la possibilité d'exprimer, notre avis sur l'avenir que nous souhaitons et nous positionner face à des idées revendiquées contraires à la devise affichée au fronton de nos écoles « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Ce journal vous arrive en ce mois de janvier, temps de présentation des vœux. Je vous renouvelle à vous et vos proches mes meilleurs vœux de santé et plénitude pour 2022.

En vous assurant de l'implication de vos élus, bien cordialement,

Michel LEBLANC.

Budget de fonctionnent 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 180 090€ pour des recettes de 213 266€.

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales a été compensée par l'attribution aux communes de la taxe départementale sur le foncier bâti. Ainsi en 2021 le taux communal du foncier bâti (13,45% en 2020)a été augmenté du taux foncier bâti 2020 départemental (21,42%). Le prélèvement départemental sur le foncier bâti disparait.

Taux 2021	Taxes foncières sur les propriétés bâties	34,87 %
	Taxes foncières sur les propriétés non bâties	29,82 %

En fonctionnement les recettes de la commune sont de trois ordres : les taxes, les attributions de l'Etat et ses recettes « propres ». Ce sont ces recettes avec en regard les charges qui en découlent qui vont vous être détaillées ci-dessous :

Zoom sur les recettes propres à la commune.

recettes

80 845,70€

Dépenses

39 385,47

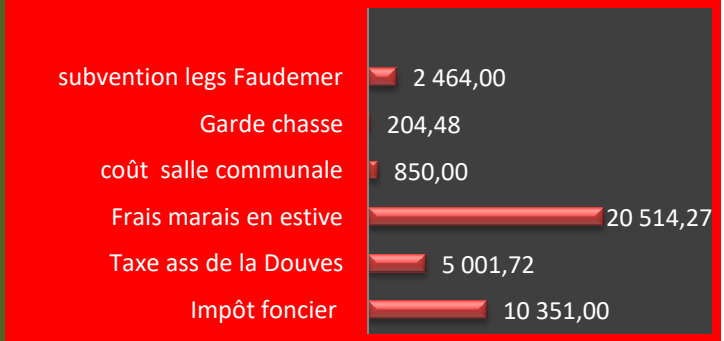

recettes

43 174,70€

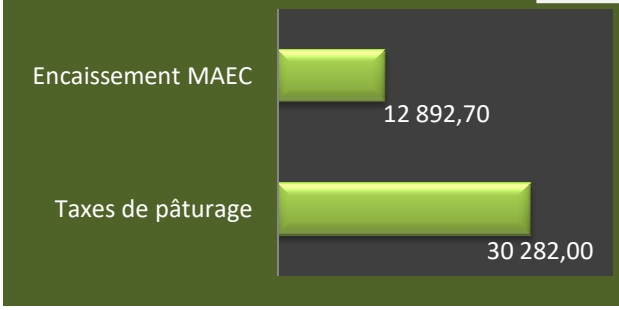

Bilan du marais géréenestive 137,24 hectares

Dépenses

20 514,27€

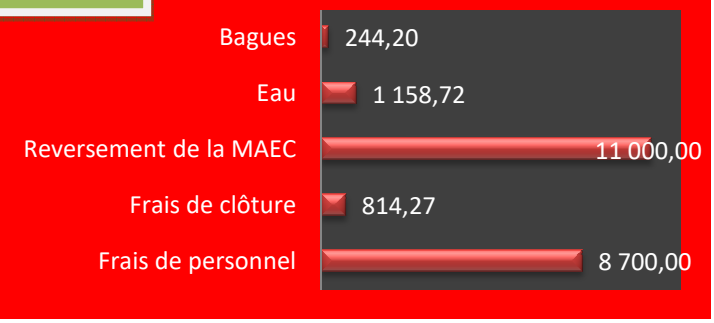

Budget investissement 2021

En investissement, le montant des dépenses d'équipement a été de 226 880€ pour un montant engagé lors du vote du budget 2021 de 251 088€. La différence s'explique par le fait que plusieurs opérations n'étaient pas arrivées à leur terme au 31 décembre, elles seront facturées sur le budget 2022. Ces dépenses d'équipement sont financées par : des subventions pour 156 500€, le FCTVA pour 41 800€, un prêt de 45 000€ et un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Nouveaux travaux à la salle communale

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat il était possible d'obtenir une subvention pour la rénovation thermique de la salle communale. Après réalisation d'un diagnostic thermique il aété décidé d'isoler les combles et de remplacer les vieux convecteurs par des radiateurs modernes à fluide caloporteur pour un coût de 10 677,99€ HT.

La demande de subvention sollicitée à reçu un accueil favorable et nous avons obtenu une aide de 5 150€.

Afin de sécuriser le parking une clôture a été posée par la SARL « Les Paysages des Marais" d'Appeville pour un montant de 4 191,00€ HT.

Vu que la salle communale ne peut accueillir plus de 80 personnes et n'est jamais utilisée pour des spectacles debout, il a été décidé de la reclasser en salle de convivialité, ERP 5ième catégorie.

Tarifs de location de la salle communale :
-140€ le week-end en période estivale (16 mai au 31 septembre).
-155€ le week-end en période hivernale (Du 01 octobre au 15 mai).

Cette aire de jeux construite dans le lotissement est accessible à tous.

Pour faciliter l'utilisation de l'aire de jeux, une clôture a été posée pour limiter la course des ballons. La SARL Les Paysages des Marais d'Appeville pour un montant de 3 080,00 € HT a fourni et monté la clôture.

Equipements pour la Mairie

Dans le cadre de la pandémie COVID19, les réunions ne pouvaient plus se faire rassemblés autour d'une seule table, vieille de plus de 50 ans.
La décision a été prise d'équiper la salle de conseil d'un mobilier plus adapté à la tenue des réunions dans le respect des distances.
La société BureauOuest Cherbourg-en-Cotentin a livré7 tables et 15 chaises pour un montant de 2 093,35 € HT.

Sollicitée par les services de la Préfecture la commune s'est engagée dans la procédure de dématérialisation des actes. Pour permettre le passage à cette modernisation, il a été nécessaire d'acheter un logiciel et de renouveler le photocopieur vieillissant. Une demande de subvention au titre de la DETR (dotation pour l'équipement des territoires ruraux) a permis d'obtenir une aide de 80% du montant HT.

Logiciel	453,00€ HT
Photocopieur	3 040,00€ HT
Total	**3 493,00€ HT**

REMPLACEMENT DES MOTEURS DES CLOCHES

Fin septembre le moteur de la cloche qui sonne l'angélus est tombé en panne et ne pouvait être réparé vu son âge. Vu l'état des moteurs des deux autres cloches il a été décidé de les remplacer dans le même temps

Les vieux moteurs de 1965 des trois cloches ont été remplacés de même que les systèmes d'entraînement à chaine par la société BIARD-LEROY 50800 Villedieu-Les-Poêles pour un coût de 3 618€ HT.

Acquisition d'un nouveau tracteur et d'une tondeuse autoportée

Confirmant sa volonté d'être autonome pour l'entretien des accotements de sa voirie (12kms) et de ses chemins ruraux (5kms) le conseil municipal a décidé de remplacer son tracteur agricole de 2008.
Après consultation de quatre concessionnaires, l'offre de la SAS LEBEURRIER Saint-Sauveur le Vicomte pour la fourniture d'un tracteur neuf « Deutzfahr » a été retenue.
Avec un coût d'achat du tracteur neuf de 57 000€ HT et une reprise de l'ancien de 17 500€ HT, le reste à charge pour la commune est de 39 500€.

Ces équipements ont été financés par un prêt sur 6 ans, contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel de Normandie à un taux de 0.37%

Pour l'entretien des espaces et plus particulièrement du cimetière la commune s'est équipée d'une tondeuse autoportée et d'une remorque. Après consultation de trois revendeurs c'est l'Etablissement LEDENTU « Espace jardin » Saint-Hilaire-Petitville qui livrera ce matériel pour un montant de 3 909,58€ HT.

Les travaux sur l'église

En 2021

Remplacement des pierres abimées ou manquantes.

Consolidation du mur garde du corps et pose d'une corniche.

Coût du chantier avec les frais bancaires (prêt relais) : **133 829,63€TTC**

Confection d'un chéneau en plomb pour assurer l'étanchéité.

Reste à charge pour la commune : **2 393,63€**

En 2022

Au terme de ce chantier il restait à la Fondation du patrimoine une somme suffisante pour financer de nouveaux travaux. Dans la mesure où la DRAC et le département maintiendraient leur soutien financier, le conseil municipal s'est engagé pour une nouvelle tranche. Nous avons reçu leur accord en fin d'année. Le but de ces travaux est de restaurer les murs gouttereaux de la nef et les pignons Est etOuest.

Montant dela nouvelle tranche

Entreprise Bodin	74 073,84€ TTC
Architecte	9 480,00€ TTC
Total	**83 553,84€ TTC**

Plan de financement

Subvention de la DRAC 40% HT	27 851,00€
Subvention du Département 35%HT	24 369,00 €
Fondation du Patrimoine	15 000,00€
FCTVA N+1	13 706,00€
Commune	2 627,84€
Total	**83 553,84€**

Réouverture d'un chemin pour la randonnée

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin a proposé des aides financières dans le cadre de son opération appel à projets « ma Commune en Transition ».
Dans le cadre de ce dispositif, il a été possible de remettre en état l'ancien chemin rural qui part de l'Ouest de la route de la Grande Lande pour rejoindre la commune de Baupte.

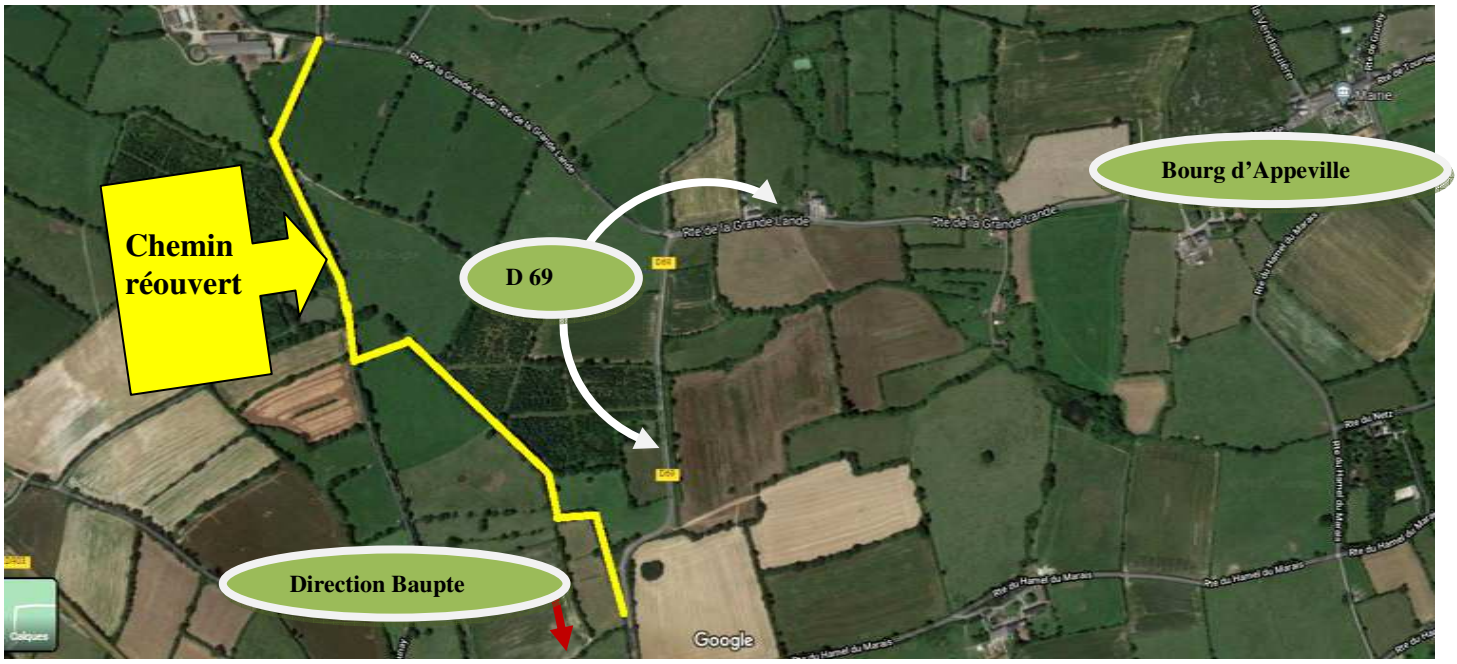

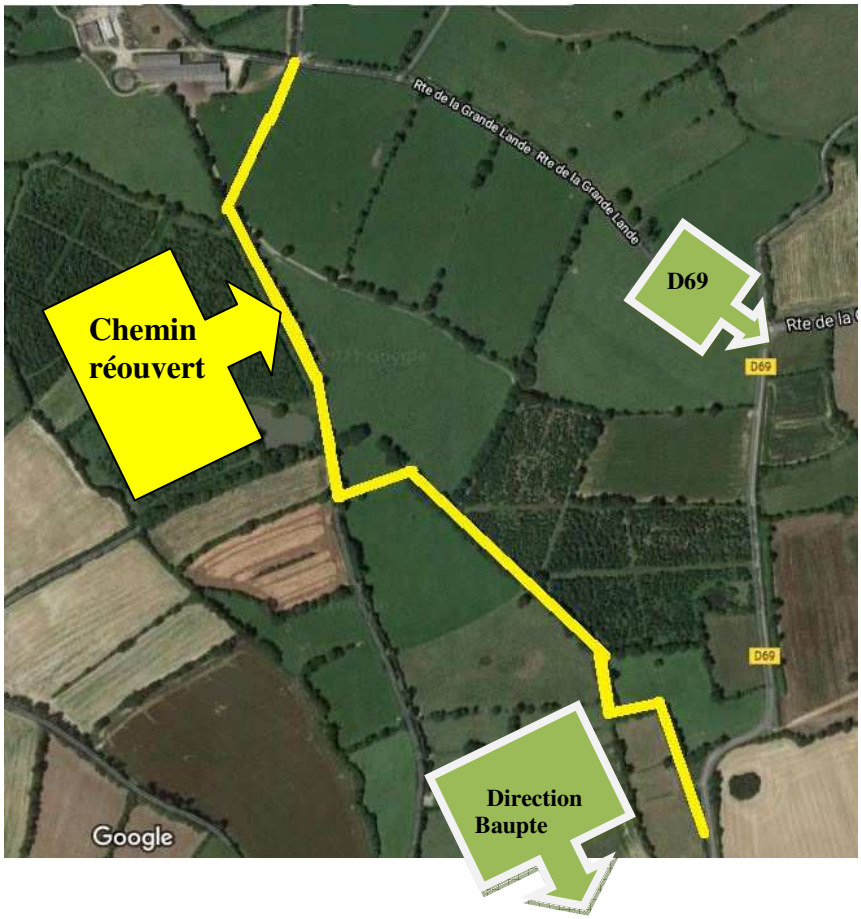

L'entreprise S.T.E.V.E retenue pour ce chantier a commencé le débroussaillage de la première partie en décembre. Elle terminera les travaux d'ouverture du chemin en début d'année par la pose d'une clôture sur la deuxième partie. Cette clôture sécurisera la circulation des randonneurs tout en ne nuisant pas à l'exploitation des parcelles situées de part et d'autre. La réhabilitation de ce chemin rural est subventionnée à hauteur de 80% par la Parc des Marais. Pour un coût de travaux de 9 500€ HT, le reste à charge pour la commune sera de 1 900,00€.

Au lotissement.

Au lotissement cinq parcelles ont fait l'objet de demandes d'acquisition. Aujourd'hui suite à des désistements, une a été vendue, un compromis a été signé pour une deuxième et la signature d'une promesse de vente est programmée en janvier 2022 pour une troisième.
Afin de permettre aux riverains qui le souhaitent d'acquérir les espaces verts qui jouxtent leur terrain, le conseil municipal a décidé de procéder à leur bornage. Pour la somme de 1755,00€ HT la SCP Savelli 50270 Barneville-Carteret réalisera les documents d'arpentage et le bornage des limites

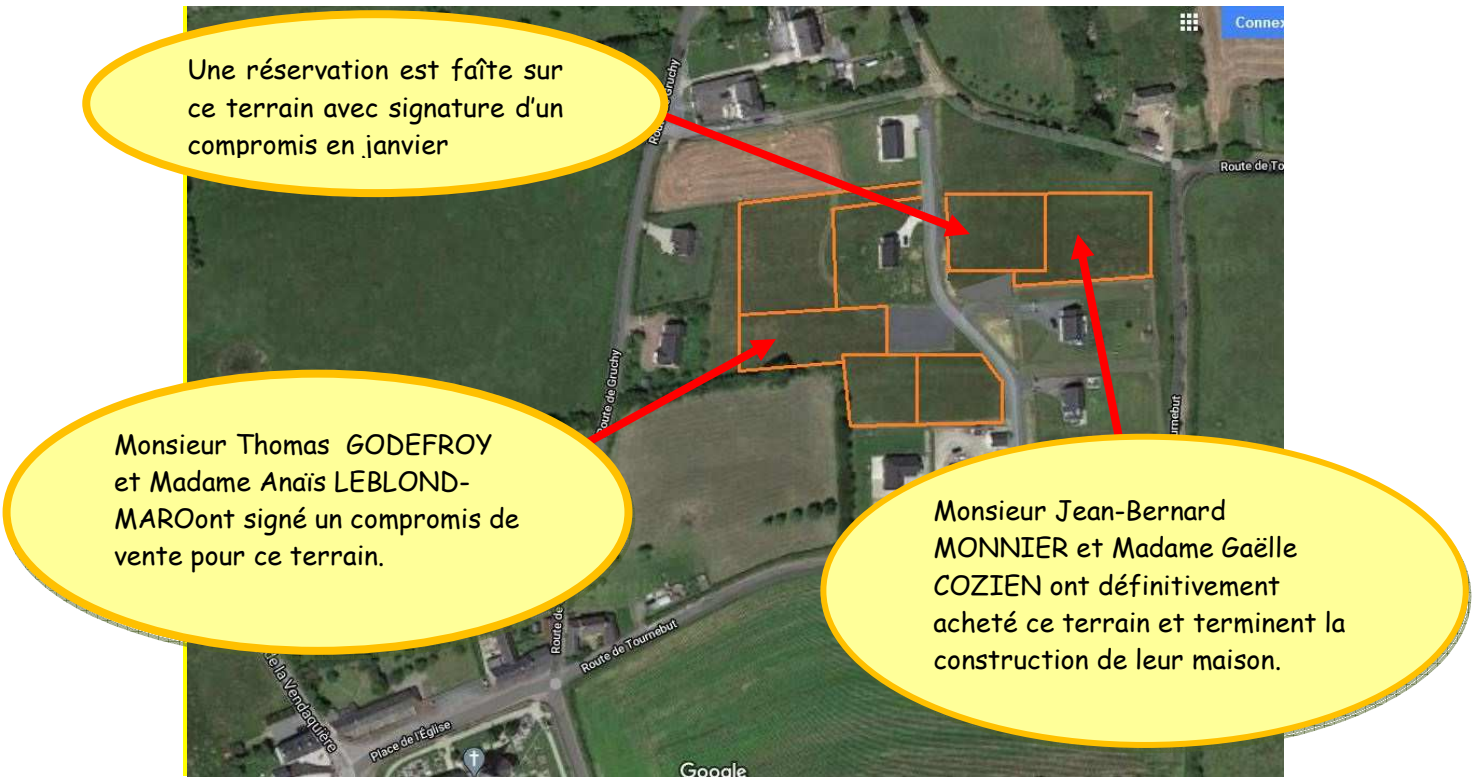

OPAH
LA BAIE DU COTENTIN AMÉLIORE VOTRE HABITAT 2020-2025

Démarrées en septembre 2020, pour une durée de cinq ans, les deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), mises en place par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, permettent de bénéficier d'aides financières.
Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires, bénéficient d'importantes subventions pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, et de réhabilitation complète de logements occupés ou vacants.
Une**assistance administrative et technique gratuite** est apportée par le CDHAT, opérateur mandaté par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Le CDHAT vous aide concrètement à définir un projet en adéquation avec vos besoins et vos moyens financiers tout en optimisant le financement grâce aux aides mobilisées.
Des aides complémentaires pour l'auto-réhabilitation accompagnée, l'acquisition dans l'ancien ou encore la mise en accessibilité des copropriétés et l'embellissement de cages d'escalier d'immeubles collectifs.

Avant de lancer des travaux et pour vérifier votre éligibilité, il est nécessaire de contacter un technicien Habitat du **CDHAT** :

02 33 75 62 40
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

par mail : **contact@cdhat.fr**

en**permanences**(sans RDV) :
Picauville : 1er vendredi du mois de 9h à 12h – Mairie – Antenne France Service
Sainte-Mère-Église :2ème jeudi du mois de 9h à 12h – Antenne France Service
Carentan-les-Marais :3ème mardi du mois de 9h à 12h – Espace France

Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent démarrer avant le dépôt des dossiers de demande de subvention.

Quelques informations

Date limite d'inscription sur les listes électorales :
- **le 2 mars par internet**
- **le 4 mars en mairie**

Cette année nous élirons en avril (10 et 24) le Président de la République et en juin (12 et 19) nos députés.

Le bureau de vote reprendra sa place à la mairie.

Ouverture de la mairie :
- **Le mardi de 10h à 12h**
- **Le jeudi de 14h à 16h**

Modification de la redevance pour les ordures ménagères :
- **Pour 1 à 2 personnes : 183,58€**
- **Pour 3 personnes et plus:253,86€**

Pour mieuxvous informer« My City Pocket »
Sur son Smartphone, il suffit de télécharger l'application « **My City Pocket** » :
- Via « Google play » sur Android.
- Via « AppStore » pour un iphone

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :
- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pour vos enfants

La commune continue de rembourser 50% de la carte de transport du primaire au lycée.

Le conseil municipal a maintenu une aide de 50€ pour l'achat demasquesaux enfants âgés de 6 ans et plus, scolarisés du primaire au lycée.

Les rendez-vous annuels

Cette année il a été possible de maintenir le repas des anciens et l'arbre de Noël

Le samedi 20 novembre 35 personnes ont participé au repas des plus de 61 ans.

L'arbre de Noël le 18 décembre

22 enfants accompagnés de leurs parents ont participé au goûter offert par la commune. Le Père Noël a distribué un cadeau à chacun. Pour les enfants absents leur cadeau les attend à la mairie

~Le carnet de la Commune~

Naissances :

- Lou GRATIEN le 14 mars.
- Auxane MARTIN le 7 avril.
- Théo CHAPPEY le 3 juin.
- Leïla LEBLANC le 19 juillet.

Décès :

- Bernard ROSE le 6 juin.
- Frédéric CUCCO le 21 septembre

Mariages :

- Lucie LETERRIER et Christophe GISLARD le 8 mai.
- Jessica BAUDRY et Mickaël ROBIOLLE le 17 juillet.

Les Associations communales.

Au-delà des difficultés pour nos trois associations d'organiser en 2021 des manifestations au vu des contraintes de la pandémie Covid19 nos associations manquent de bras et ont besoin d'adhérents.

Si comme nous l'espérons tous l'année 2022 nous rapproche d'une vie sociale normale, nos trois associations auront besoin plus que jamais de volontaires.

La Maison des Jeunes

Bonjour à toutes et à tous

Je vous présente, au nom de tous les membres de l'association, une excellente année 2022! Qu'elle vous apporte de la joie, du bonheur et surtout la santé !

La situation sanitaire nous empêche depuis deux ans de nous retrouver autour de moments de convivialité ! Je ne peux pas vous assurer que cette année soit l'année de nos retrouvailles.J'espère cependant qu'elle nous permettra de nous organiser en tous les cas pour nous retrouver rapidement.J'attire votre attention sur le fait qu'en dépit de la crise sanitaire nous ne sommes toujours pas assez nombreux, aussi je ne manquerai pas de revenir vers vous au moment opportun pour recruter des nouveaux membres !!!

Je compte sur votre mobilité et votre engagement pour permettre à la Maison des Jeunes de reprendre son objectif, celui de distraire autour de moment de convivialité notre commune et ses habitants !!

A très bientôt

La présidente

Laetitia Legallois.

Adresse mail : « maisondesjeunesappeville@gmail.com »

Compte Facebook : la maison des jeunes appeville.

Association du patrimoine d'Appeville

Chers Appevillais et Appevillaises,
La restauration du patrimoine et notamment de notre église n'est pas une lubie de personnes nostalgiques d'un temps passé idéalisé.
C'est bien au contraire une envie d'œuvrer pour aider à améliorer le quotidien de chacun d'entre nous.
Pour l'expliciter je ne ferai que reprendre les termes de la plaquette de la Fondation du Patrimoine

«Redonnons vie à nos trésors !
De la revitalisation économique à la création de lien social
Le patrimoine est le garant d'un développement durable participant au maintien et à la création d'emplois non dé localisables dans le secteur du bâtiment et du tourisme ainsi qu'à la formation et à la transmission de nos savoir-faire.
Véritable levier de découverte culturelle, de dialogue et d'éducation, le patrimoine fédère les habitants d'un territoire et renforce son attractivité. Participer à la restauration du patrimoine c'est redonner vie à un territoire.
1€ de don au patrimoine=21€ de retombées économiques »

Depuis la création de notre association en 2009 nous avons reçu plus de 110000€ de dons.
Merci à tous ceux qui ont permis cela, bien sûr aux donateurs mais aussi à tous ceux qui nous ont soutenu en adhérant à l'association, en aidant et participant d'une façon ou d'une autre à la faire vivre.
Et bien évidemment nous serons ravis d'accueillir de nouveaux membres.

Je souhaite que 2022 soit pour vous et ceux qui vous sont chers une année bienveillante, une année de vie intense et de santé.

La Présidente,
Geneviève TESTA

Association des anciens combattants

Les cérémonies d'hommage aux soldats tués lors des deux guerres mondiales du XXième et des conflits d'indépendance des anciennes colonies françaises n'ont pas été esquivées.

Le 8 mai et le 11 novembre une gerbe a été déposée aux monuments aux morts par la mairie et l'association des anciens combattants représentée par M Charles Auvray Président et M Joël Lemyre porte-drapeau.

Ces deux cérémonies seront de nouveau organisées en 2022 et vous y êtes cordialement invités, l'horaire est à chaque fois affiché quelques jours avant.